



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles**

**Arrêté N° 2023/ 35  
portant inscription au titre des monuments historiques  
d'objets mobiliers conservés à Abergement-Le-grand (Jura)**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Préfet de la Côte-d'Or

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 9 février 2023,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente un intérêt suffisant au point de vue de l'art et de l'histoire, pour en rendre désirable la préservation,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

- statue de Saint-Jean, pierre avec restes de polychromie, XVI<sup>e</sup> siècle
- statue de Saint-Étienne, bois polychrome, vers 1580

conservés dans la chapelle Saint-Étienne d'Abergement-Le-Grand (Jura), et propriété de la commune.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié au maire d'Abergement-Le-Grand et au clergé affectataire.

**Article 3 :** Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le : **16 MAI 2023**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté  
et par délégation  
La Directrice régionale des affaires culturelles  
de Bourgogne-Franche-Comté

Aymée ROGÉ